



MAIRIE DE

GRAMBOIS

PROCES VERBAL SEANCE PUBLIQUE **du conseil municipal du 11 mai 2023**

La séance est ouverte à 18h30

Convoqué le : 28 avril 2023

Secrétaire de séance désigné : William TONDUT

Nombre de membres en exercice : 15

Présents

Présents : FERETTI Alain - BONNET François — CASTO Marie – DUBOIS Caroline - GIARETTO Jean-Louis - MARGAILLAN Brigitte – MAZEL Guillaume - MIRBELLE Laëtitia - RIGAUX Jean-Louis - TONDUT William.

Absent représenté : BARONIAN Bruno (pouvoir donné à MARGAILLAN Brigitte)

CARLE Olivier (pouvoir donné à DUBOIS Caroline)

Absent : ALARCON Céline - AVEZ Anne-Sophie - MAYEN Jérôme

Ordre du jour :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal du 23/02/2023
- Présentation de la qualité comptable de la collectivité par Cyril PIETRINI du SGC de Pertuis
- Rétrocession de la parcelle H 73 (Place du 19 mars)
- Acquisition à titre gratuit de 2 parcelles
- Cession de parcelles
- Engagement d'une procédure d'utilité publique pour l'acquisition d'une parcelle
- CotéLub - Approbation modification des statuts
- Signature Convention Territoriale Globale avec la CAF 84
- SEDEL - Avenant application des nouveaux tarifs
- Création et installation columbarium - Fixation des tarifs
- Ouverture d'une ligne de trésorerie
- Virement de compte à compte

Alain FERETTI, Maire, ouvre la séance à 18h30 et déclare le quorum atteint.

Il propose de désigner William TONDUT secrétaire de séance.

Il fait état à l'assemblée du rajout d'un point qui avait déjà été signalé par courriel à l'ensemble des conseillers municipaux en date du 3 mai 2023. La demande est validée à la majorité (1 voix contre – CARLE)

Le maire fait circuler le compte rendu de la dernière séance afin que chacun puisse en prendre connaissance.

Mme DUBOIS intervient en donnant lecture d'un message de M. CARLE évoquant sa satisfaction pour la lecture du procès verbal et néanmoins sa désapprobation pour l'ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour.

Suite à la question de M. CARLE à propos du temps accordé à chacun pour la prise de connaissance des dossiers, le Maire propose de joindre un procès verbal des séances aux convocations en même temps que les annexes. Validé à l'unanimité.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à M. PIETRINI Cyril, Conseiller aux décideurs locaux, rattaché au SGC (service de gestion comptable) de Pertuis. M. PIETRINI présente la synthèse de la qualité des comptes locaux pour l'exercice comptable 2022.

Ce point ne nécessite pas de vote de l'assemblée.

Rétrocession de la parcelle H73 – Place du 19 mars

Le maire expose aux conseillers que lors d'une transaction immobilière entre particuliers, il est ressorti qu'une partie de la Place du 19 mars n'apparaissait pas comme du domaine public mais était encore inscrite au cadastre au nom de l'ancien propriétaire. Après négociations, la place du 19 mars sera bornée par le géomètre, opération à la charge de la collectivité ; il est prévu que la partie « domaine public » sera rétrocédée à la commune par les nouveaux propriétaires. Les frais d'acte pour cette rétrocession seront à la charge de la collectivité. Le maire demande à l'assemblée de l'autoriser à signer les actes nécessaires. Accepté à l'unanimité.

Acquisition à titre gratuit des parcelles A1177 et A1180 au Quartier des Aubions

Dans le prolongement de l'acquisition de la parcelle A580(délibération du 23.02.23) le propriétaire a proposé de céder à titre gratuit à la commune, les 2 parcelles citées ci-dessus pour une contenance respective de 14m² et 35 m². Le maire propose au conseil d'accepter cette cession, que la commune prenne en charge les frais d'acte et de l'autoriser à signer tous les actes nécessaires afin de concrétiser la transaction. Accepté à l'unanimité.

Vente des parcelles G120 et G122

Le maire expose qu'il a été sollicité par le propriétaire de la parcelle G127 dans le but de se porter acquéreur des parcelles G120et G122 contiguës à sa propriété. Ces parcelles ont une contenance totale de 6280m². Après négociation amiable, la vente pourrait se faire au prix de 2000 €. Les frais d'acte seront à la charge de l'acheteur. Le maire demande au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à vendre les parcelles et à signer les actes nécessaires. Accepté à l'unanimité.

Parcelle G361

Le maire explique au conseil municipal la nécessité d'acheter une partie (1000m²) de la parcelle G361 au prix de 10 000 euros afin d'y installer des équipements publics. Cette parcelle dont sa proximité avec le groupe scolaire en fait le lieu dédié pour la création d'une aire multi-activités pour les jeunes. Des négociations amiables sont actuellement en cours. Néanmoins, dans le cas où cette négociation n'aboutissait pas, le maire demande au conseil municipal de bien vouloir lui accorder le lancement d'une procédure de déclaration d'utilité publique pour l'acquisition. Mme DUBOIS demande de quels équipements il s'agit. Monsieur le maire lui rappelle qu'il s'agit du projet de City Stade. Accepté à l'unanimité.

Cotelub – Modification des statuts.

Le maire explique au conseil municipal que Cotelub ayant procédé à une modification de ses statuts avec l'intégration de compétences facultatives notamment :

- soutien aux acteurs culturels participant au rayonnement touristique du territoire
- création, aménagement, entretien et exploitation de pépinière d'entreprise

Création, gestion et soutien aux tiers lieux

Le maire demande de bien vouloir accepter cette modification.

Accepté à l'unanimité.

Cotelub – Convention Territoriale Globale

Le maire explique à l'assemblée les objectifs, les champs d'action et les principes de financement pour les collectivités. La caisse d'Allocation Familiale demande aux communes de bien vouloir être signataire de cette convention qui est un service pour les familles Cela pourrait permettre de recevoir des aides financières de la CAF pour la mise en place de services aux familles. Accepté à l'unanimité.

SEDEL – Signature d'un avenant

Le maire rappelle que la commune est adhérente a u SEDEL depuis sa création. Le renouvellement de l'adhésion a eu lieu l'année dernière pour une durée de 3 ans. Le parc du Luberon précise qu'afin d'atteindre un équilibre financier du service, il y a lieu de procéder à une modification tarifaire du service. La participation sera pour 2023 d'un montant de 2.5€ / habitant et par an, soit pour la commune de Grambois, une augmentation de 512 €/an. Les élus s'interrogent sur la pertinence ou non de renouveler l'adhésion au terme des 3 ans. Le maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer l'avenant.

Création d'un columbarium et fixation des tarifs

Le maire explique à l'assemblée la nécessité de faire poser un columbarium dans le jardin du souvenir. Après consultation de plusieurs entreprises, il expose que le choix s'est porté sur un columbarium 5 cases et la création d'un mur du souvenir. Il propose de fixer les tarifs suivants :

Concession trentenaire : 300 €

Case : 600 €

M. BONNET demande de masquer la vue sur le jardin du souvenir.

Le maire précise que l'entreprise mettra en place un banc pour le recueillement des familles

Accepté à l'unanimité.

Ouverture d'une ligne de trésorerie

Le maire expose au conseil municipal qu'il serait judicieux de procéder à une ouverture de ligne de trésorerie, outil financier, qui permettrait d'être réactif en cas de besoin de liquidité. Il propose un montant de 150 000 € pour une durée d'un an. Cette somme ne pourrait être utilisée qu'avec l'accord préalable du conseil municipal.

Le conseil municipal accepte à la majorité (1 contre : Carle – 1 abstention : Dubois)

Virement de compte à compte

Monsieur le Maire explique que pour équilibrer la comptabilité, il y a lieu de procéder :

Fonctionnement :

66111 : - 2000 €

6618 : + 2000 €

Investissement :

2157 : - 9000 €

1641 : + 9000 €

Le conseil municipal accepte à la majorité (1 contre : Carle – 1 abstention : Dubois)

Recrutement d'un agent en contrat aidé

Le maire expose au conseil municipal que l'Etat a relancé les contrats aidés pour les collectivités. Il propose de recruter un agent 30h par semaine pour une durée d'un an. Les missions sont : travaux de voirie, entretien des espaces verts.

Le maire indique que la commune pourrait être aidée à hauteur de 60% du salaire.

La majorité du conseil municipal accepte le recrutement selon les conditions énoncées.

Mme DUBOIS indique que M.CARLE se prononce contre, compte tenu de l'ajout à posteriori de ce point à l'ordre du jour.

Informations diverses

- Le maire informe le conseil municipal que la commune a été primée dans un concours d'architecture via Mme MERVEILLE et le groupe scolaire. Information reçue du CAUE de Vaucluse
- Le maire fait part à l'assemblée du départ d'Axel Mintuf, agent territorial. Choix personnel. Il indique qu'il procédera à un recrutement futur
- Permanence du Député le 15 mai à la mairie
- Accueil d'une agence immobilière dans les caves voutées. Inauguration le samedi 3 juin à 18h
- Fête votive de St Pancrace. Besoin de main d'œuvre

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

Mme Dubois demande la parole et prend à partie Mme Spiandorello, secrétaire de Mairie, présente pour une affaire personnelle.

Mme Dubois ne signe pas le cahier de séance.